

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019015-0003

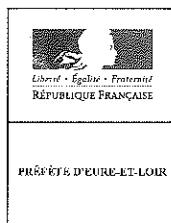
Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 15 janvier 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
BLE - Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant nomination de l'agent comptable du groupement d'intérêt public
« Haut comme trois pommes »**



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté portant nomination de l'agent comptable
du groupement d'intérêt public « Haut comme trois pommes »**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêts publics ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2018351-0001 du 17 décembre 2018 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Haut comme trois pommes » ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques ;

ARRETE :

Article 1^{er} : M. Jérôme STREHLE, inspecteur des finances publiques affecté à la trésorerie Chartres Métropole, est nommé agent comptable du GIP « Haut comme trois pommes ».

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **15 JAN, 2019**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

